



informé sur les droits de une mutuelle de entreprise

Par **Santulhão**, le **18/01/2021** à **08:51**

bonjour je travaille et je avais une mutuelle,je reçu une lettre de ma mutuelle a dire que je était radié.j'ai demandé qui a résilié mon contrat?Ils mon dit que se mon employeur,il dit que non ça fait un mois e demi e jusque a maintenant je pas de mutuelle je doit faire quoi e appelé pour avoir mes droits,merci bonne journée a vous.

Par **P.M.**, le **18/01/2021** à **11:40**

Bonjour,

Ce sujet devrait être en Droit du Travail...

Il faudrait demander des explications à l'employeur par lettre recommandée avec AR en joignant photocopie de la lettre de la mutuelle en vous étonnant éventuellement d'avoir toujours les prélèvements sur votre feuille de paie et en le prévenant que si vous aviez des dépenses de santé non remboursées, elles seraient à sa charge...

Par **miyako**, le **24/01/2021** à **15:16**

Bonjour,

Il faut avoir la confirmation écrite de la mutuelle,qui peut le faire sur votre e mail,dans votre espace client .Avec cette confirmation,vous envoyez cela à votre employeur en lui demandant de bien vouloir régulariser la situation ,en urgence, avec la mutuelle d'entreprise conformément à son contrat groupe qu'il a souscrit .

Amicalement vôtre

suji KENZO